

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »
Réunion du 27 Mars 2024**

**Présentation du dispositif socio-culturel et point d'information jeunes itinérant
AGATH YOU par Stéphane MATHURIN.**

« Camion itinérant AGATH'YOU »

Objectifs de l'action :

Mise en lumière du dispositif itinérant AGATH'YOU :

- Accompagnement et accueil du public hors les murs sur les 5 thématiques de l'IJ (engagement citoyen, emploi insertion, prévention santé, mobilité, loisirs) et dans les démarches quotidiennes et administratives pour le Centre Social.
- Renforcement du lien social et le vivre-ensemble en allant vers le public.
- Lutte contre l'isolement et le repli sur soi.
- Lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique.

Descriptif :

Camion aménagé pour recevoir du public qui va s'installer sur des emplacements stratégiques sur l'ensemble du territoire agathois.

Il sera partagé entre le Centre Socio-Culturel et le Point Information Jeunes.

Ce nouveau service itinérant porté par la Direction Cohésion Sociale et Jeunesse déploiera un ensemble de services adaptés : un café itinérant, un bureau d'accueil personnalisé, un espace numérique, un point d'information famille et jeune, des actions culturelles thématiques à travers des jeux et l'éducation à l'image...

Il interviendra en complémentarité du dispositif Vivons en Forme auprès des collèges et du lycée sur la prévention à la santé, l'équilibre alimentaire...

Il sera un outil complémentaire et d'informations pour les autres directions de la commune et les associations partenaires.

Projet de décoration des boîtes à livres

Au début de l'été 2023, les premières boîtes à livres ont été installées en bord de mer : sur la jetée du Grau, à l'entrée de la plage de Rochelongue, et sur la Plagette près de l'avant-port. Ces installations étaient d'abord destinées à une existence éphémère, le temps d'un été, mais les réactions enthousiastes des habitants et touristes ont invité à les laisser en place.

La volonté de développer ce dispositif en lui donnant du sens a émergé rapidement, au sein d'une réflexion globale sur la présence de la médiathèque en dehors de ses murs, de son action pour le développement de la lecture sous toutes ses formes. Les boîtes à livres en sont une matérialisation dans un cadre de détente, en bord de mer. Il s'agit, dans ce projet, de promouvoir dans le paysage quotidien des habitants ou dans le

paysage exceptionnel des vacanciers, différentes formes d'invitation à la lecture et au partage.

Réalisées dans le cadre de chantiers PLIE (projet local d'insertion par l'emploi), 8 boîtes à livres seront disposées en différents lieux, toujours proches des plages.

Développement Bio déchets

Les biodéchets sont principalement des déchets de cuisine et des petits déchets verts. **Ils représentent 1/3 de nos bacs d'ordures ménagères.** C'est un levier majeur pour réduire notre quantité de déchets et le gaspillage des ressources.

Valorisés, ils deviennent du compost pour notre agriculture locale ou du Biogaz pour une partie des véhicules du SICTOM qui roule au bioGNV.

MES BIODÉCHETS

MODE D'EMPLOI !

EN SAC « OK COMPOST », PAPIER KRAFT OU EN VRAC

JE PEUX METTRE ✓

- Épluchures, coquilles d'œufs
- Marc de café, sachets de thé
- Fruits et légumes avariés
- Restes de repas, pain émietté
- Fleurs fanées, plantes d'intérieurs
- Essuie-tout

LES INTERDITS —

- Coquilles de fruits de mer
- Gros volume de viandes, poissons
- Sac plastiques
- Litière, déjections, cendres
- Déchets verts importants et branches
- Tous les liquides : sauces, soupes ...

OUVRIR LA BORNE

- 1 - Insérer la clé
- 2 - Enfoncer la clé
- 3 - Tourner à gauche
- 4 - Ouvrir la trappe
- 5 - Déposer votre sac
- 6 - Fermer la trappe
- 7 - Tourner à droite
- 8 - Retirer la clé

<https://www.sictom-pezenas-agde.fr/>

©Service Communication SICTOM Pezenas-Agde - 02/24

Fiche n°325

VIE QUOTIDIENNE

01/01/24 : Voirie générale du Grau d'Agde : Le Comité de quartier du Grau d'Agde/ Tamarissière fait le constat, suite à diverses doléances recueillies, que l'état général des voiries n'est plus satisfaisant en divers points du quartier et qu'il serait temps de programmer une réfection de beaucoup de

chaussées dont le revêtement est dégradé ou déformé par l'affleurement de racines de pin. A titre d'exemple : L'impasse du Merle, chemin du chevreuil, chemin des araires, chemin de la colonie...etc.

Réponse :

Un programme important est engagé sur le grau d'Agde. Une réponse est apportée en deuxième partie de la réunion, dossier PPI.

02/01/24 : Zone commerciale du Grau : Des commerçants du Grau regrettent le manque d'animation, cette année, autour des fêtes de Noël et souhaitent le retour à ce qui se faisait les années précédentes.

Réponse :

Nous avons transmis votre remarque au service animation.

03/01/24 : Environnement médical : Avec les récents et les futurs départs à la retraite de médecins du Grau, l'offre médicale locale se réduit et inquiète la population. La municipalité a-t-elle un projet d'implantation d'une Maison de Santé au Grau ?

Réponse :

La commune ne dispose pas des prérogatives en matière de santé, celles-ci sont du ressort de l'état via les A.R.S. Cependant la Ville soutient la Maison Médicale déjà présente dans les locaux de l'hôpital Saint Loup. Elle a facilité l'implantation du centre de soins non programmé (CENSOMED). Elle reste attentive et s'implique quand cela s'avère nécessaire dans l'accueil et l'accompagnement de tous les projets médicaux qui se développent sur l'ensemble du territoire de la commune. Que ce soit : les divers projets de maisons médicales et para médicales, les installations individuelles de praticiens généralistes et spécialistes.

04/01/24 : Voies douces et pistes cyclables : Les membres du CQ qui utilisent régulièrement le vélo pour sillonner Agde constatent que les voies douces présentent des obstacles (à titre d'exemple : des J11 implantés sur la voie douce pour interdire le stationnement des véhicules) qui augmentent la dangerosité des parcours, ils souhaiteraient qu'un audit soit fait entre les utilisateurs et la mairie afin de réduire les difficultés des parcours.

Réponse :

Un audit réalisé par les riverains ou associations est le bienvenu, des réponses ou améliorations pourront certainement être apportées.

Pour sa part, la ville a réalisé un audit il y quelques années, nous apportons régulièrement des mesures correctives à nos voies douces.

05/01/24 : Avenue de St Vincent : Si les travaux en cours sur cette avenue sont les bienvenus, il nous est cependant signalé la dangerosité de circulation qui en résulte car la signalisation avec la mise en place d'un sens interdit n'est pas respectée. Beaucoup de véhicules se trouvent ainsi face à face et

créent des situations de conflit et se traduisent inévitablement par l'obligation de circuler sur la partie dégradée du chantier (quand ça reste possible). Une intensification des contrôles par la police serait la bienvenue

Réponse :

La voirie a été rendue à la circulation.

06/01/24 : Parking de la Gare SNCF : Les horaires de l'éclairage du parking de la gare sont les mêmes que ceux de son quartier, or il se trouve que des trains arrivent en gare lorsque l'éclairage est déjà éteint et des usagers nous ont signalé qu'ils considéraient qu'il en résultait une insécurité, en particulier pour les femmes seules. Est-il possible de trouver une solution ?

Réponse :

La Ville va se rapprocher de la gare pour connaître l'heure d'arrivée du dernier train afin d'adapter les heures de l'extinction de l'éclairage public.

Fiche n 326

Comité de quartier réunion préparatoire du 15 février 2024

Lors du début de la réunion et de manière informelle les membres du Comité ont échangé leurs témoignages sur de nombreuses incivilités qui semblent être en augmentation ces derniers temps.

- Non respect des limitations de vitesse dans les chemins du Grau
- Non respect de la signalisation, et en particulier des panneaux « STOP » et « SENS-INTERDIT »
- Circulation anarchique des cyclistes

Le comité conscient de la difficulté à faire évoluer le comportement des contrevenants a cependant cru bon de vous reporter ces constatations pour votre information et prise en compte par la police.

G/01/02/24 : Affichage : Certains commerçants ont disposé des pancartes sur la voie publique. Il nous est demandé de savoir s'ils ont reçu une autorisation ou s'il s'agit d'affichage sauvage :

- A l'entrée du parking de la Baie de l'Amitié, au-dessus de la barre horizontale de l'entrée. Ce parking n'est-t-il pas public ? Poser une telle pancarte à cet endroit-là ne serait-il pas un affichage sauvage ?



Réponse :

Cette plage n'existe plus, ce panneau sera supprimé.

- Avenue de Saint Vincent, sous le pont près de la Capelette : La réglementation n'interdit-elle pas ce type de panneau sur le bord d'une route ? La proximité de la Capelette rend cet affichage d'autant plus surprenant.



Autre affichage du commerçant sur le même lieu

Réponse :

La mise en place d'un panneau a été autorisé.

Les services vont se déplacer sur site afin de faire le point.

G/02/02/24 : Plages : Pendant l'hiver lors du nettoyage des plages nous avons noté que, peut-être à la demande de certains riverains, les engins dégagent les accumulations de sable et/ou petites dunes qui se forment au fond des plages au pied des murs ou talus qui les bordent, et ramènent le sable vers le centre. Il nous semble que cette pratique va à l'encontre des mouvements naturels et indispensables du sable qui maintiennent les plages et les défendent contre l'érosion. Qu'en pensent les services compétents de la municipalité ?

Réponse :

La ville limite au maximum en période hivernale les interventions sur la plage pour éviter de décompacter le sable. En revanche, elle peut être amenée à réaliser des interventions car ces accumulations de sable peuvent présenter des risques sur la tenue des ouvrages tels que des murs.

G/03/02/24 : Front de mer : Les bancs métalliques, victimes de la corrosion, ont été remplacés par des bancs de pierre, mais il y avait aussi des fauteuils ou assises individuelles qui n'ont pas été remplacées. Est-t-il prévu de rétablir ce mobilier urbain complémentaire ?

Réponse :

Un complément peut être envisagé.

G/04/02/24 : Alerte tsunami : Il a été pratiqué un exercice d'alerte tsunami à la population. Pourra-t-on en avoir un retour ? Quel comportement de la population est attendu ou conseillé ?

Réponse :

Cet exercice a été piloté par les services de l'Etat. Il avait pour objectif de tester le dispositif FR-ALERTE qui doit permettre de toucher l'ensemble des utilisateurs d'un téléphone portable même éteint en adressant un message d'information sur la conduite à tenir lors d'un événement majeur. La ville n'a pas eu de retour de la part des services de l'Etat sur les résultats de cet exercice.

G/05/02/24 : Nouveau lotissement sur terrain jouxtant les Impasses des Flamants roses / René Fillang et Petits Pins.

Quel plan de circulation est envisagé pour la desserte de cette zone ? Disparition des impasses qui deviendront des rues ? Y aura-t-il des logements sociaux ?

Réponse :

Une rue est inscrite dans ce foncier sous la forme d'un emplacement réservé. Une délibération a été prise en ce sens au dernier conseil. Elle forme la jonction entre l'impasse des flamants roses, l'impasse Fillang et l'impasse des Petits Pins.

Dans un premier temps, il sera mis du tout venant dans l'impasse des petits pins.

G/06/02/24 : Chemin de la Roselière : Par suite de la configuration des voies et de la numérotation actuelle des maisons, la distribution du courrier connaît des erreurs fréquentes qui affectent les propriétaires des maisons correspondantes. En effet entre le numéro 11 et 13 du Chemin de la Roselière, il existe un petit chemin avec les numéros 11Bis (et 11ter et 13 bis pour des maisons en location saisonnière). Nous suggérons d'appeler dorénavant ce petit chemin IMPASSE DE LA ROSELIERE avec changement des numéros :

- 11Bis devient N° 1

- 11Ter devient N° 2
- 13 Bis devient N° 3

Il avait été procédé à ce type d'adaptation entre le bout du Chemin des Trières et le Chemin des Abreuvoirs.

Réponse :

La voie en question est un chemin privé (parcelle cadastrée section MS 0313). La Commune va contacter le propriétaire pour l'inciter à dénommer cette voie. En cas de réponse positive et de proposition d'un nom, le Conseil Municipal validera le nom proposé.

Doléances Transmises au le Numéro Vert

NV/G/01/02/24 : Front de mer :

Près du poste de secours, près du boulodrome : Sécuriser le muret qui borde l'accès à la plage. Il semble qu'un véhicule ou engin ait heurté l'angle du muret et déplacé et désolidarisé quelques pierres de celui-ci



Réponse :

Une demande numéro vert a été générée et une intervention sera planifiée dès que possible. Un retour sera fait au secrétaire de comité de quartier lorsque toutes les demandes qui incombent les services techniques auront été traitées.

NV/G/02/02/24 : Besoin de Racks à vélos :

Avec l'accroissement de l'utilisation de la bicyclette, il serait utile de placer des racks à vélos près des accès à la plage en particulier :

- Chemin du Perdigal (dans sa partie finale) où les riverains se plaignent de l'accrochage de vélos sur les clôtures ou de l'occupation anarchique de l'espace.
- Plage de l'amitié qui n'a pas de lieu dédié au garage de vélos.

Réponse :

Une visite de terrain sera réalisée afin de définir l'endroit exact où le rack vélo est souhaité. Ce dispositif est actuellement en commande de stock.

Fiche 328

G/01/03/24 : Rue de la Tramontane : par notre demande NVG/07/10/23 nous avons signalé que chaussée, trottoirs et caniveaux sont détériorés. Il nous avait été répondu que cette voie sera inscrite à l'arbitrage du prochain PPI voirie. Peut-on connaître le résultat de cet arbitrage s'il est intervenu ?

Réponse :

La voirie n'a pas été retenue, elle sera reproposée à l'arbitrage 2025.

G/02/03/24 : Sécurité : Les trottinettes et engins à deux roues roulent souvent sur les trottoirs, franchissent les passages protégés sans mettre pied à terre et souvent à vitesse excessive. Ils ne semblent pas dissuadés par les P.V. Pensez-vous possible une campagne de prévention, doublée d'une plus grande sévérisations des sanctions ?

Réponse :

Nous allons transmettre votre demande de « campagne de prévention » au service communication de la ville. De notre côté, nous travaillons beaucoup en préventif aux abords des établissements scolaires (forte concentration de trottinettes) et à l'intérieur des établissements scolaires par notre équipe de « prévention routière ».

S'agissant d'une plus grande « sévérisations » des sanctions, nous ne pouvons malheureusement pas aller au-delà des sanctions prévues par le code de la route.

G/03/03/24 : Carrefour de la Route du Grau et Chemin de l'Agenouillade :

Nous avons suggéré de reculer le STOP pour permettre aux véhicules venant d'Agde de pouvoir plus facilement dégager la voie de droite pour tourner à gauche et ainsi fluidifier la circulation en direction du Grau. La solution qui a été choisie avec la pose de deux J11 n'a pas permis d'obtenir l'effet escompté. Il faudrait analyser notre suggestion.

Réponse :

Une visite sur site sera organisée.

Si l'on recule le STOP, les voitures seront obligées d'avancer et cela ne règlera pas le problème.

G/04/03/24 : Rue Lambert Maurel : Une riveraine nous fait savoir qu'un habitant au-dessus du restaurant « L'Ardoise » elle a eu son balcon accroché par un camion. Elle explique que la rue étant étroite il est difficile pour des camions de se croiser. Elle suggère de mettre cette rue en sens unique, en direction de la plage. Est-ce possible ?

Réponse :

Une consultation est nécessaire pour pouvoir vous apporter une réponse.

G/05/03/24 : Camping de la Tamarissière : De nombreux agathois s'inquiètent depuis qu'ils ont constaté qu'une entreprise posait des bornes de délimitation bien au-delà des clôtures du camping de la Tamarissière. L'accès au camping étant désormais réglementé pour des raisons que l'on peut comprendre, ils s'étonnent qu'on veuille maintenant supprimer l'espace libre compris entre la clôture actuelle et le bras de l'Hérault qui débouche sur la plage du Clot.

Cet espace est très fréquenté par les agathois de tous les quartiers d'Agde mais aussi par de nombreuses personnes des pays d'Agde. L'accès est piétonnier, ils y promènent leurs animaux de compagnie. (Chiens) jusqu'au Clot et très souvent reviennent par la plage.

Vu le nombre de protestation face à cette crainte nous pensons qu'une réponse doit leur être rapidement donnée.

Réponse :

Ce dossier est en cours d'instruction.

SECURITE

Bilan présenté par Luc LAROSE, Directeur Police Municipale

- Domaine « code de la route » : 14
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 7
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 6
- Domaine « Divers » : 63
- Domaine « Environnement » : 79

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

RÉHABILITATION DE LA PROMENADE-TRAVAUX EN COURS

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m².

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs.

L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.

La création d'un parking souterrain.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

Démarrage des travaux en novembre 2022.

Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,
- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F,
- Réalisation des revêtements de surface sur la phase 1.

Travaux en cours :

- Sur la phase 1, les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.

- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la phase 2 (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.

La livraison est envisagée pour juin 2024.

Sur la Phase 3 Promenade Nord (parking)

- L'élagage, la transplantation des arbres ont été réalisés en octobre 2023.
- Dans un même temps, les travaux d'archéologie sont en cours sur cet espace pour une durée de 4 mois.

- En juin 2024, débuteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.

-Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

VALORISATION ET EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE

Notre ville s'inscrit pour une large part au centre d'un environnement de verdure qu'il nous appartient de conserver, d'entretenir et de mieux valoriser. Dans cette optique, la Municipalité souhaite mettre en réseau l'ensemble des parcs et jardins qui structurent le territoire communal et ont vocation à accueillir du public. Cela va s'organiser avec la mise en place d'une labellisation et signalisation commune ainsi que la gestion des sites par une équipe exclusivement dédiée.

Seront concernés par ce programme global de valorisation et d'embellissement :

- **Le Parc de Belle-Isle.** Avec l'élargissement du périmètre du centre historique à la rive droite de l'Hérault, le Parc de Belle-Isle s'inscrit comme un poumon vert au centre de la cité. Depuis l'an dernier, il fait l'objet d'une restauration d'ensemble afin que le public puisse se réapproprier cet espace.
- **Le Parc-Lano.** L'ensemble des masses végétales du parc sera repensé avec des plantations caractéristiques pour constituer des ambiances différentes au gré de la promenade. Un parcours sportif autour du plan d'eau sera créé, avec la mise en place d'espaces de repos et de pique-nique ainsi que la rénovation des deux passerelles, en bois, emblématiques des lieux.
- **Le Petit Bois de l'Île des Loisirs.** Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.
- **La Pinède de l'Agenouillade.** La Ville va embellir la partie végétale du lieu en valorisant la pinède autour de la chapelle. L'ensemble des arbres de cette pinède sera mis en valeur et l'estrade en béton existante sera rehaussée d'un kiosque à musique pour contribuer l'animation du site.
- **Le jardin public de Lachaud.** Ce jardin public est situé dans la continuité de la place de l'Abbé Dolques qui va être réaménagée dans la continuité de l'espace Lachaud. Il est un des espaces verts emblématique et historique du centre-ville et accueille la crèche Françoise Dolto et la maternelle Jean Moulin. Il nécessite aujourd'hui d'être restructuré. Les cheminements piétons qui desservent ces établissements doivent être refaits, les jardins et plantations rénovés. Ce jardin doit conserver sa vocation ludique. Ainsi des jeux d'enfants adaptés seront intégrés à cet embellissement végétal.
- **La Pinède des Arènes.** Le parcours santé qui animait le site à l'époque sera recrée.
- **Les Monts Saint-Loup et Saint-Martin.** Ces espaces naturels remarquables, administrés par l'Office National des Forêts, nécessitent une gestion forestière en lien avec tous les enjeux environnementaux notamment la considération de leur dimension ludique. La volonté de la commune est de rendre visible le volcan depuis l'extérieur, de maintenir l'identité forestière du massif et de minimiser l'impact de sa fréquentation en encadrant les circulations sur des trajets officialisés, balisés et thématiques (parcours sportifs, pédagogiques, de promenades ou contemplatifs).

- **Le Bois de la Tamarissière.** Après le réaménagement en cours du fait de la modernisation du camping, le Bois de la Tamarissière sera rouvert au public en automne et en hiver.

Marc **SABLAIROLES** - *Directeur voirie & Réseaux*

PPI VOIRIE

Des investissements majeurs sur la voirie communale

Réfection de 50 km en 3 ans

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 200 km de voiries dont, certaines très fréquentées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. En 2024, 2025 et 2026, un programme d'investissement annuel de 3 millions d'euros va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise de pas moins de 50 km de voirie, soit un quart du réseau routier du territoire.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les 3 îlots de la commune. Pour ce faire, un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures voiries et réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base afin d'arbitrer les chantiers à venir et d'optimiser les choix techniques et le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées imposant une intervention, le choix de prioriser certaines voies a été dicté par le niveau de fréquentation, la desserte des équipements publics, des services et commerces et la cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne. Une attention particulière sera portée sur l'ensemble des éléments constituant le paysage associé à ces voies. Ainsi le mobilier urbain, l'éclairage public, les espaces verts et la signalisation seront considérés. La singularité de chaque îlot a également été prise en compte.

Sur Agde, les opérations d'entretien seront réparties sur les voies secondaires et trottoirs. Sur le Cap d'Agde, l'investissement se portera plus particulièrement sur les axes majeurs notamment les voiries périphériques au port. Sur le Grau d'Agde, c'est l'ensemble des voiries qui constituent le cœur historique du quartier qui bénéficiera d'un investissement d'une ampleur inédite. Ce réaménagement de la voirie concernera particulièrement des axes se situant dans le prolongement de la route de Saint-Vincent et qui permettent d'irriguer l'ensemble du quartier.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

FALAISE GRANDE CONQUE

La Promenade de la Falaise est un lieu emblématique du Cap d'Agde, unique et atypique, issu du passé géologique d'Agde.

Du haut de ses 21 m, la pointe de la falaise offre une vue dirigée sur tout le Cap d'Agde, la mer et le littoral.

Le territoire communal est en partie recouvert de coulées basaltiques, dont certaines rejoignent la mer formant un relief de falaises volcanique unique en France.

Ces coulées sont issues d'un complexe volcanique qui comprend trois cônes stromboliens dont les restes sont le Mont Saint Loup (112 m d'altitude), le Petit Pioch (35 m) et le Mont St Loup (55 m)

La Ville a engagé une étude de restructuration et de mise en valeur du site. L'ensemble des cheminements existants sera repensé et rendu perméable. Ils permettront une lecture patrimoniale du lieu avec la mise en exergue de particularités géologiques, ainsi que la préservation des plantes endémiques.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

AMÉNAGEMENT ACCÈS PLAGES

En application des nouvelles consignes du Pavillon Bleu et des obligations réglementaires, la Ville va procéder dès cette saison à un réaménagement complet de ces équipements présents au niveau des accès plages.

En effet, les deux dernières saisons estivales ont été marquées par des arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau ; ces obligations ont entraîné la fermeture des douches et des rinces-pieds sur l'ensemble des plages en 2022 et en 2023, la ville a choisi de n'installer que les rinces-pieds qui ont, eux aussi, été arrêtés.

Fort de ce constat, dans une volonté de restriction d'usage de l'eau et en application des règles édictées par le Pavillon Bleu, la Ville a validé pour cette saison de n'installer aucun rince-pied sur les plages.

De même, les nouvelles dispositions règlementaires en matière de collecte des déchets vont entraîner dès cette saison la suppression des poubelles au niveau des accès plage. Elles seront remplacées par des points de collecte sélective situés à proximité des accès sur les parkings des plages. Des panneaux d'indication de ces points de collecte seront positionnés au niveau des accès.

La Ville vient d'engager les travaux de réaménagement du front de mer du Mail de Rochelongue situé de part et d'autre de l'escalier.

Il a été procédé à la suppression des anciens réseaux secs ainsi qu'au décaissement des deux zones, les travaux de reprise de l'enduit sur la partie intérieure du mur vont débuter.

Cet espace va être équipé de mobilier permettant une interprétation du paysage et des espaces du littoral : planisphère de la commune avec une présentation historique de la commune, il sera également installé trois tables d'interprétation une pour la dune, une pour le Fort Brescou et la dernière pour le milieu marin. Ces équipements seront implantés sur la droite en regardant la mer.

Il sera également positionné sur cet espace des tabourets assis-debout.

La partie gauche de cet espace en regardant la mer sera équipée de plusieurs appuis-vélos.

La Ville a choisi des équipements en bois pour permettre une meilleure intégration paysagère.

Du sable, maintenu par des bordures, sera installé pour recouvrir le sol de l'espace. Une barrière en bois sera positionnée sur deux côtés (escalier et mur vers le mail) de l'aménagement.

La ville a demandé à l'entreprise qui fabrique les mobiliers et les visuels (planisphère peint) et celle qui positionne la clôture, que les travaux soient achevés pour début juin.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

RÉHABILITATION DE L'AVENUE DE SAINT-VINCENT

Les travaux d'aménagement de l'avenue de St-Vincent ont débuté en octobre 2023.

Ce projet comprend l'aménagement d'une voie douce permettant de sécuriser le flux de cyclistes traversant le Grau d'Agde du nord au sud, en proposant une alternative au quai du Commandant Méric.

S'inscrivant dans les emprises existantes (12 m à 8,50 m), le profil de voirie est composé d'une bande d'espaces verts, d'une voie verte de 3 m de large séparée de la chaussée par une bordure, d'une voie à double sens de 6 m de large et d'un trottoir de 1,50 à 2 m. Dans les tronçons les plus étroits, la circulation sera gérée en espace partagé.

Les carrefours surélevés obligeront les véhicules motorisés à réduire leur vitesse et à apaiser la circulation, ils participent également à l'agrément du projet comme espaces de respiration.

Les nouveaux revêtements faciliteront la circulation des cyclistes et des piétons, notamment les PMR et les poussettes.

Les espaces verts et le revêtement drainant de la voie verte permettront de réduire la surface au sol imperméabilisée et amélioreront le volume des eaux de ruissellement évacuées lors d'épisodes pluvieux intenses.

Enfin, un éclairage renouvelé sera dynamique et permettra de jouer sur les ambiances et autorisera des baisses de consommation.

Le phasage des travaux :

- D'avril 2024 à juin 2025 travaux de conventions particuliers Télécom/fibre et EDF

- Mai 2024 : fin de la phase 2 provisoire (de l'Agenouillade au chemin du Sucre)

- Printemps 2025 phase 3 : aménagement de la rue Beaulieu au front de mer.
Le coût estimé des travaux se porte à 2 000 000 €

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, C MANCEAU, L LAROSE, J LOPEZ, M SABLAIROLES.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

DUPONT S, ESTEVE J, GALLOT P, HAIMART A, LABATUT A, LABATUT E, MORINIERES F, MOTARD J, PRUNET J-C, RALUY R, SOULLIART F, VANRAET F.

Absent excusé :

BENECH A, JL LEFRANC, MEZERGUES M C, PACULL J, SUAU R.

Absent non excusé :

GOUNON JM.